

Mairie d'Orléans / Inspection d'académie

**Plan d'avenir de l'école élémentaire Louise
Michel**

Version 1.00 du 29 septembre 2003

Etat : Applicable

Collectif des Parents d'élèves Louise Michel



Destinataires :

Mme B. MARECHAL (Mairie -
Adjointe déléguée aux affaires
scolaires)

Mme P. SILVA (Mairie)

Mr SALIN (Inspecteur d'Académie)

Mme GEOFFRION (Inspectrice de
circonscription)

Collectif des parents d'élèves Louise
Michel

Historique :

Version	Date	Origine de la mise à jour	Rédigée par	Validée par
1.00	12/09/03	Originale	Collectif PELM	
1.00	26/09/03	Travail - Révision suite aux retours des parents d'élèves	Collectif PELM	Collectif PELM
1.00	29/09/03	Applicable	Collectif PELM	Collectif PELM



<u>1. INTRODUCTION</u>	<u>4</u>
1.1. PROPOSITION	4
1.2. ENTREES	4
1.3. DOCUMENTS DE REFERENCE	5
<u>2. CONTEXTE DE LA PROPOSITION.....</u>	<u>6</u>
2.1. CADRE GENERAL DE LA PROPOSITION.....	6
2.2. CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS	6
2.3. SITUATION DES ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES DU SECTEUR	7
2.3.1. SOURCES DES INFORMATIONS UTILISEES.....	7
2.3.2. SYNTHESE DES EFFECTIFS DES ECOLES DU QUARTIER.....	8
2.3.3. PROBLEMATIQUE DE REDEPLOIEMENT EN CAS DE FERMETURE.....	10
2.3.4. RELATION AVEC L'IUFM.....	11
2.3.5. PROXIMITE ET SECURITE	12
<u>3. PRESENTATION DE LA PROPOSITION.....</u>	<u>13</u>
<u>4. DETAIL DE LA PROPOSITION.....</u>	<u>14</u>
<u>5. FACTEURS CLES DE NOTRE PROPOSITION.....</u>	<u>16</u>
<u>6. ANNEXE 1 - EXTRAIT DU CR DE LA SEANCE DU 07 MARS 2003 DU CONSEIL MUNICIPAL ...</u>	<u>18</u>



1. INTRODUCTION

1.1. Proposition

Ce document a pour objet d'établir, à l'attention de la mairie d'Orléans et de l'inspection d'académie, un projet d'avenir pour l'école élémentaire Louise Michel visant :

- d'une part à assurer son maintien dans la bonne application des règles et critères définis,
- d'autre part à surveiller la situation du secteur scolaire en vérifiant son évolution par l'étude de la situation de chaque école élémentaire et maternelle composant le secteur,
- enfin à apporter des objectifs complémentaires : contribution des parents à la mairie → par exemple apport d'études sur les évolutions démographiques du secteur voire de tous les secteurs d'Orléans ...

1.2. Entrées

La proposition a été réalisée à partir :

- Des 4 réunions de travail qui se sont déroulées à la Direction de l'Action Scolaire à Orléans les 09 avril, 21 mai, 18 juin et 27 août 2003 et qui ont réuni essentiellement : les acteurs représentant la mairie d'Orléans, les acteurs représentant l'inspection d'académie, les directeurs des écoles maternelle et élémentaire Louise Michel et les représentants du collectif des parents d'élèves Louise Michel,
- De la réunion d'échange qui s'est déroulée le 18/09/2003 avec Mr. Salin, Inspecteur d'Académie, dans les locaux de l'Inspection d'Académie à Orléans,
- De la réunion d'échange qui s'est déroulée le 23/09/2003 avec Mr. Bodard, Vice président du Conseil Général, les locaux de Conseil Général à Orléans,
- Des documents cités dans le §1.3.

Elle a été établie par :

Collectif des parents Ecole Louise Michel	Interlocuteurs	Coordonnées
Titulaires Ecole élémentaire :	Hervé CHAUDRET Olivier KRAUSS	
Suppléants Ecole élémentaire	Nicole TELLA Laurence HENRISSAT Jean-Philippe GAUDIN	
Titulaires Ecole maternelle	Alain MARCHE Didier VIDAL	
Suppléants Ecole maternelle	Carole QUERNEC Eric CAUDART	

Pour le compte de :

Mairie d'Orléans	Interlocuteurs	Coordonnées
Direction de l'Action Scolaire rue des anglaises 45 040 Orléans Cedex 1	Madame Bénédicte MARECHAL Madame Pascale SILVA	 02 38 79 25 68
Téléphone : 02 38 79 25 44 Télécopie : 02 38 79 20 17		

Le collectif des parents de l'école élémentaire Louise Michel reste à la disposition de la mairie d'Orléans et de l'Inspection d'académie pour répondre à d'éventuelles questions sur le contenu de cette proposition.



Le collectif des parents d'élèves Louise Michel remercie la mairie pour l'ensemble des informations fournies et la clarté des éléments apportés.

Cette proposition reste propriété du collectif des parents d'élèves Louise Michel. A ce titre, elle ne peut être diffusée sans leur accord préalable.

1.3. Documents de référence

Les documents de référence suivants ont servi de support à l'élaboration de notre contre-proposition :

- Le Document de la mairie intitulé : « ETUDE DE LA SITUATION DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE LOUISE MICHEL ANNEXES A L'IUFM » incluant les extraits relatifs au courrier envoyé par l'IUFM dans le cadre de la désannexion des écoles d'application dont l'école élémentaire Louise Michel,
- Le Document préparatoire à la préparation du Groupe de Travail du 21 mai 2003 intitulé « PREPARATION GROUPE DE TRAVAIL DU 21 MAI 2003 »,
- Le document préparatoire à la réunion du 27 août 2003 structuré en deux parties respectivement intitulées :
 - HYPOTHESE 1 : MAINTIEN DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LOUISE MICHEL,
 - HYPOTHESE 2 : FERMETURE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LOUISE MICHEL ET REDEPLOIEMENT SUR LES ECOLES VOISINES,
- Le courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Loiret en date du 18 mars 2003,
- Le compte-rendu du Conseil Municipal d'Orléans du 07 mars 2003 pour les chapitres concernant les fermetures de classe proposées alors par l'inspection d'académie dont les points relatifs à l'école élémentaire Louise Michel.



2. CONTEXTE DE LA PROPOSITION

2.1. Cadre général de la proposition

Ce chapitre a pour objectif de présenter le contexte dans lequel se situe la production de ce dossier. Les paragraphes qui suivent, apportent des éclairages sur le contexte exact dans lequel se situe notre proposition.

2.2. Chronologie des événements

Notre proposition de plan d'avenir concernant l'école élémentaire Louise Michel s'inscrit dans la continuité chronologique suivante :

REALISE :

- Annonce, par Madame l'adjointe aux affaires scolaires de la mairie d'Orléans lors du conseil d'école du 24 janvier 2003, de la fermeture de l'école élémentaire Louise Michel à la rentrée de septembre 2004,
- Réunion le 06 mars 2003 entre Madame l'adjointe aux affaires scolaires de la mairie d'Orléans, Madame l'inspectrice en charge de la circonscription à laquelle appartient l'école élémentaire Louise Michel et les parents des élèves, réunion à l'issue de laquelle a été décidée la création d'un groupe de travail,
- Réalisation de 4 séances de travail par le groupe de travail,
- Présentation par les parents, lors de la 3^{ème} réunion, d'une contre-proposition dont l'idée de base est le maintien de l'école élémentaire jusqu'à son extinction naturelle selon des critères précis et avec la prise en charge par l'IUFM d'une partie des charges d'entretien de l'école élémentaire,
- Etude par la mairie des deux propositions et présentation dans un dossier, des résultats sous forme d'une analyse décomposée comme suit :
 - **Hypothèse 1 - Maintien de l'école :**
 - Présentation de la situation et de la répartition des élèves dans le secteur scolaire Louise Michel à la fois pour les écoles maternelles et pour les écoles élémentaires, en montrant les effectifs d'élèves en secteur, hors secteur (dérogation) et hors commune (dérogation) ainsi que le potentiel connu d'élèves,
 - Présentation de la situation prévisionnelle des effectifs à la rentrée 2003 dans les écoles maternelles et élémentaires,
 - **Hypothèse 2 - Fermeture de l'école :**
 - Présentation d'un plan de redéploiement des effectifs de l'école élémentaire dans les autres écoles du secteur.



A VENIR

- Formalisation par le collectif des parents d'élèves d'un dossier officiel décrivant leur proposition de « Maintien de l'école », la date de remise étant située dans la seconde quinzaine de septembre. *Il s'agit de ce document,*
- Soumission des deux propositions en conseil d'administration de la mairie,
- Présentation en conseil municipal pour décision.

2.3. Situation des écoles élémentaires et maternelles du secteur

2.3.1. Sources des informations utilisées

Les éléments qui suivent proviennent de deux sources :

- Informations fournies par les services de l'action scolaire de la mairie :
 - de tableaux orientés « sur l'évolution des effectifs des écoles élémentaires et maternelles du quartier » dont un tableau donnant l'évolution des effectifs des 5 écoles élémentaires sur 10 ans (-7 ans, + 3 ans) - voir ci-dessous,

	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02	02/03	03 / 04	04/05	05/06
Louise Michel	113	110	123	104	114	125	106	102	108	99
Louis Guilloux	131	145	150	153	153	155	141	142	151	149
Madeleine	215	238	227	187	184	179	148	143	145	138
Dessaux	204	203	197	176	136	137	124	112	110	108
Proust	142	142	125	118	120	120	112	114	110	107
Total	805	838	822	738	707	716	631	613	624	601
Evolution en valeur absolue		33	-16	-84	-31	9	-85	-18	11	-23
Evolution en %		4,1	-1,91	-10,22	-4,20	1,27	-11,87	-2,85	1,79	-3,69
Mesures de carte scolaire										
Ouverture		1 Madeleine								
Fermeture		1 Proust	2 Madeleine, Dessaux	2 Madeleine, Dessaux		2 Madeleine, Dessaux		1 Louise Michel		

- de dossiers décrivant les potentiels d'enfants de chaque école élémentaire et maternelle en fonction de leur répartition dans les rues du secteur,
- Informations échangées lors des séances du Groupe de travail.



2.3.2. Synthèse des effectifs des écoles du quartier

La synthèse de la situation des écoles élémentaires et maternelles du quartier est la suivante :

- Les effectifs sur le quartier diminuent de façon significative :
 - -25% en moyenne sur une période de 10 ans,
 - Concernant les écoles élémentaires :
 - 3 d'entre elles ont de fortes baisses d'effectifs ayant engendré des fermetures de classe relativement nombreuses. Il s'agit des écoles élémentaires « Dessaux », « Marcel Proust » et « Madeleine ». Le pourcentage de baisse pour ces 3 écoles variant de 30 à 50% en fonction des écoles,
 - 1 a une baisse d'environ 10%. Il s'agit de l'école Louise Michel,
 - 1 seule montre une progression et/ou une stabilité régulière. Il s'agit de l'école Louis Guilloux,
 - **En synthèse : on constate que 3 écoles ont subi de fortes baisses d'effectifs mais Louise Michel n'en fait pas partie.**
- Le potentiel d'enfants de chaque école élémentaire, décrit dans un dossier fourni par la mairie, fait apparaître des éléments spécifiques concernant les dérogations qu'il convient de souligner :
 - Concernant « Louise Michel » : Le potentiel d'enfants de son périmètre est peu important, il est amélioré par un taux de dérogation élevé mais peu différent de celui des autres écoles tout en sachant que sur les 41% d'élèves en dérogation : 13% sont situés hors commune, 28% sont orléanais dont 17% appartiennent au périmètre scolaire qui nous concerne, il est à noter qu'un renfort de une à deux rues suffirait pour améliorer son potentiel naturel et ce, sans pénalisation des autres écoles,
 - Concernant « Marcel Proust » : Le potentiel d'enfants de son périmètre est important mais les enfants inscrits en regard de ce potentiel font apparaître un différentiel de plus de 55 enfants qui sont à priori scolarisés dans un autre secteur. En l'occurrence, il s'agit d'élèves en dérogation hors secteur scolaire, qui représentent environ 30% du potentiel de cette école → *cette situation de fait étant entérinée, le secteur scolaire va évoluer pour être adapté à cette situation,*
 - Concernant « Dessaux » : Le nombre d'enfants inscrits est quasiment égal au potentiel d'enfant. Son périmètre ne semble pas extensible : le redéploiement proposé, dans l'hypothèse 2 de la mairie, le montre, la proximité des autres écoles également ...,
 - Concernant « Louis Guilloux » : Le nombre d'enfants inscrits est légèrement supérieur au potentiel existant. Les dérogations de Louis Guilloux vers Louise Michel et celles de Louise Michel vers Louis Guilloux s'annulent. 1 à 2 rues actuellement affectées à Louis Guilloux pourraient d'ailleurs bénéficier à Louise Michel sans affaiblir Louis Guilloux, il en est de même concernant pour certaines rues affectées à « Proust »,



- Concernant « Madeleine » : Le nombre d'enfants inscrits est légèrement supérieur au potentiel d'enfants. Cette école se particularise par sa situation géographique : distante des autres écoles. Augmenter encore son potentiel correspond à une affectation de rues distantes de cette école donc hors logique véritable.
- En synthèse - on constate que :
 - le statut « Ecole d'application » de l'école élémentaire Louise Michel a permis à l'école de bénéficier d'un potentiel d'élèves en dérogation. Ce phénomène s'estompe aujourd'hui et la situation de Louise Michel se rapproche de celles des autres écoles. De plus, sa situation géographique dont la proximité avec l'école maternelle contribue à sa vie → normalité atteinte, une remontée des effectifs étant prévisible en cas de maintien de l'école (confiance des parents par exemple). Maintien = contribution à l'équilibre de proximité des effectifs attendu par tous,
 - l'école « Marcel Proust » est en situation difficile relativement à son potentiel d'élèves manquant important (30%), montrant d'une part, **les limites du découpage actuel du secteur scolaire (1 modification de secteur étant visée)** et d'autre part, une situation de faiblesse qui ne pourra s'inverser facilement même avec le redéploiement d'une partie des élèves de l'école « Louise Michel » (10 à 15 prévus) qui ne peut apporter qu'un sursis provisoire à l'école sans inversement de tendance aucun → Surveiller l'évolution suite à la révision de son secteur,
 - l'école « Dessaux » est dans une situation de baisse d'effectifs également très forte, avec une position géographique peu favorable → au mieux une stagnation des effectifs est à prévoir, en effet, il est difficile d'imaginer affecter à cette école des élèves actuellement à « Louise Michel »,
 - les écoles « Louis Guilloux » et « Madeleine » ont des effectifs suffisants bien qu'étant en capacité d'ouvrir des classes supplémentaires. Or, les élèves de Louise Michel sont naturellement destinés à alimenter ces deux écoles qui n'en ont pas besoin. Il est par ailleurs à noter que les parents d'élèves concernés ne sont pas forcément favorables à l'ouverture de classes supplémentaires en particulier si le nombre d'enfants supplémentaires qui serait affecté à leur école est trop important. Il en va de même pour les directeur(trice)s → Situation très correcte,
 - A noter : les aspects redéploiement sont évoqués en détail ci après,
 - **Le développement du quartier est un facteur clé qu'il est nécessaire de prendre en compte à moyen et long terme** sur les plans suivants :
 - Aménagement du secteur : Habitations complémentaires faubourg Saint-Jean, Quartier Sonis, Ilot de La Râpe, Quartier des Groues ...,
 - Prise en compte du Baby boom 2000,
 - Réorganisation éventuelle de la carte scolaire, au vu en particulier des réaménagements possibles,



- → montrant ainsi une situation complexe qu'il convient d'analyser sur plusieurs plans et pas uniquement en termes d'effectifs,
- **Le point du développement de la ville d'Orléans en prenant en compte une vision à court moyen et long termes ne fait que corroborer les propos de Mr. Le Maire d'Orléans tenus lors du conseil municipal du 07 mars 2003 - voir ANNEXE 1 en fin de ce document.**

2.3.3. Problématique de redéploiement en cas de fermeture

Le redéploiement de ses élèves, en cas de fermeture de l'école Louise Michel, **ne représente qu'un traitement curatif provisoire** du maintien des effectifs dans le secteur scolaire. Ainsi :

- une répartition équilibrée des effectifs prend en compte obligatoirement la localisation géographique des enfants dans le quartier, auquel cas la répartition logique des effectifs entraîne leur déploiement majoritairement vers les écoles « Louis Guilloux » et « Madeleine » et ne règle finalement qu'insuffisamment et de toute façon ponctuellement le problème des effectifs des écoles en difficulté c'est à dire : « Proust » et « Dessaux »,
- Si à contrario, le redéploiement des élèves favorise une affectation des élèves vers les écoles en difficulté au niveau effectif, **leur localisation engendrera une forte demande de dérogation des parents pour inscrire leurs enfants vers « Louis Guilloux » ou « Madeleine »**. On revient alors au schéma précédent : pas de traitement de fond des effectifs des écoles en difficultés avec une forte probabilité que ces effectifs continuent à chuter.
- Synthèse : La fermeture envisagée de l'école élémentaire Louise Michel a des conséquences peu positives que l'on peut synthétiser comme suit :
 - Elle ne règle pas le problème de la baisse des effectifs du quartier,
 - Elle ne permet que **modérément et provisoirement** une augmentation des effectifs des autres écoles,
 - Il semble urgent d'analyser en profondeur la situation de la carte scolaire du quartier pour définir les mesures les plus réalistes à mettre en oeuvre et garantir une pérennité à long terme des écoles élémentaires qui le composent,
 - Les pistes : Fermeture (si nécessaire) de une ou plusieurs écoles après une période de surveillance selon des critères préalablement définis et pour lesquels un suivi périodique est à mettre en place, Redéfinition de la carte scolaire du quartier (voire au delà), Mise en place d'une vraie politique de développement du quartier, **Lancement d'un débat global sur les thèmes suivants :**
 - Baisse globale des effectifs de la commune orléanaise,
 - **Analyse des causes, des moyens, des actions sachant que la participation de groupes de travail (indépendants et apolitiques) en charge de cette analyse est un moyen pragmatique et sain d'aboutir sur un résultat objectif,**



- (Re)Définition en conséquence de la politique de développement de la ville avec toutes les parties concernées.

2.3.4. Relation avec l'IUFM

Cette dernière a affiché une position claire :

- La demande de désannexion de l'école élémentaire d'application « Louise Michel » est en cours. Elle n'est pas entérinée à ce jour,
- **La nécessité absolue de récupérer les locaux de l'école élémentaire n'existe pas,**
- La proposition de signer avec la mairie des conventions annuelles d'entretien de l'école élémentaire « Louise Michel » et ce sur une période de plusieurs années, voire jusqu'à son extinction naturelle, **est un engagement fort de l'IUFM,**

Le maintien de l'école élémentaire « Louise Michel » **est renforcé et favorisé** par les éléments relatifs à l'IUFM suivants :

- Economiquement, il n'y a pas de surcoût pour la mairie d'Orléans,
- L'école peut continuer de bénéficier de certaines infrastructures de l'IUFM : salle informatique par exemple, ...,
- Le support idéal de proximité qu'elle apporte aux étudiants, futurs maîtres,
- Les structures d'accueil sont opérationnelles et en bon état : cours refaites ...

Le maintien de l'école élémentaire « Louise Michel » est également favorisé par la présence de l'école maternelle « Louise Michel » qui permet :

- De bénéficier d'un **Groupe Scolaire** homogène, le seul du quartier par ailleurs,
- D'assurer **la continuité pédagogique entre GS de maternelle et CP de l'élémentaire,**
- Ce dernier point étant largement soutenu par l'Inspecteur d'Académie Mr. Salin (commentaire lors de notre réunion avec lui le 18/09/03).

GS = Grande Section,

CP = Cours préparatoire.



2.3.5. Proximité et Sécurité

Deux aspects sont également à prendre en compte en tant qu'arguments forts de notre proposition :

- La sécurité,
- La proximité.

Sécurité

Sécurité au sens « Petites Structures » : elles ont pour vocation de permettre une gestion personnalisée des enfants et limite en général la délinquance.

Sécurité au sens « Transports » : Les travaux engagés Faubourg St Jean pour une période de l'ordre de deux ans n'affectent quasiment pas le déplacement des familles du secteur rattachées à l'école Louise Michel, en particulier par l'utilisation des venelles qui permettent un accès facile à l'école. Ce qui ne serait plus le cas si des déplacements vers les autres écoles venaient à se produire.

Sécurité au sens « Stationnement » : Peu de problème de stationnement autour de l'école contrairement aux idées reçues - pas de bouchon, places de stationnement au bord de la route faciles d'accès avec deux points réellement existantes : le matin en semaine durant 10mn autour de 8h30, le samedi vers 11h30 lors de la sortie, sachant que le peu d'habitations avoisinantes fait que si perturbations il y a, elles ne peuvent être que minimes et dans tous les cas inférieures à celles des autres écoles.

Proximité

Les points relatifs à la **proximité** portent sur :

- l'existence d'un Groupe Scolaire avec deux écoles maternelle et élémentaire voisines de quelques mètres,
- l'implantation géographique idéale du Groupe Scolaire qui permet à toutes les familles du secteur un accès rapide à l'école, accès également pratique pour les familles en dérogation sachant que le stationnement est aisée,
- l'organisation simplifiée pour les familles lorsque des fratries sont réparties entre maternelle et élémentaire.

L'aspect Proximité est un point fondamental à respecter en particulier lorsque les enfants sont petits donc non autonomes ce qui est le cas en maternelle et en primaire.

Le Groupe Scolaire Louise Michel garantit donc la proximité et la sécurité, deux points fondamentaux aux yeux de tous. De plus, la proximité de la maternelle et de l'élémentaire permet de garantir la continuité pédagogique du cycle « Grande Section, CP, CE1 », dont Mr. l'Inspecteur d'Académie rappelle l'importance.



3. PRESENTATION DE LA PROPOSITION

Notre proposition est structurée de la façon suivante :

- **Maintien de l'école jusqu'à son extinction naturelle,**
- **Définition du seuil de maintien de l'école élémentaire** suivant :
 - 3 classes correspondant à 71 élèves,
- **Mise en place d'une convention d'entretien des locaux de l'école élémentaire par l'IUFM :**
 - Matérialisation par une convention d'entretien signée entre la mairie et l'IUFM,
 - Définition du cadre d'entretien des locaux de l'école élémentaire par l'IUFM,
 - Définition du calendrier d'entretien des locaux,
- **Mise en place des contraintes et exigences suivantes :**
 - Maintien durant au moins 5 ans du secteur scolaire actuel, une évolution de la carte scolaire du quartier avec équilibrage objectif des rues entre les écoles étant acceptable,
 - Maintien des dérogations actuellement en cours,
 - Pour les années à venir, Maintien et application par la mairie des critères de dérogation standard,
- **Contractualisation et formalisation du plan d'avenir entre toutes les parties :**
 - Mairie d'Orléans,
 - Inspection d'académie,
 - IUFM,
 - Collectif des parents d'élèves.
- **Mise en place d'une instance de surveillance en charge de :**
 - Contrôler la bonne mise en œuvre des contraintes et exigences définies dans le cadre du plan d'avenir de l'école élémentaire Louise Michel,
 - Surveiller la situation des effectifs scolaires sur les écoles maternelles et élémentaires de tout le quartier dont l'accès aux informations suivantes :
 - Taux de dérogations sur le quartier,
 - Bonne application des critères standard de dérogation dans toutes les écoles du quartier,
 - Situation des effectifs du quartier (prévisionnels et réels) dont analyse des causes des fluctuations d'effectifs, situation du potentiel, en dérogation entrante : en ou hors commune, en dérogation sortante ...
 - Pour ce faire, il est nécessaire de définir :
 - La périodicité des réunions du conseil de surveillance,
 - Le rôle et les responsabilités de chaque partie,
 - Les prérogatives de l'instance de surveillance,



- Le plan de rotation des ressources composant l'instance de surveillance,
- La durée de vie de l'instance de surveillance,
- La mise en place de cette instance de surveillance peut être rapide. Elle pourrait être active dès fin 2003 ou au plus tard au cours du premier trimestre 2004.

4. DETAIL DE LA PROPOSITION

Ce chapitre apporte des précisions pour chaque point de la proposition.

- **Maintien de l'école jusqu'à son extinction naturelle** : Il s'agit du point principal de la proposition. Il indique que l'école est maintenue ouverte tant que le nombre d'élèves reste supérieur à un seuil préalablement défini.
- **Définition du seuil de maintien de l'école élémentaire suivant - 3 classes correspondant à 71 élèves** : Il s'agit du seuil qui a été défini conjointement entre toutes les parties (Mairie, Inspection d'académie, Collectif des parents) lors de la réunion du Groupe de Travail qui s'est déroulée le 27 août 2003,
- **Mise en place d'une convention d'entretien des locaux de l'école élémentaire par l'IUFM** : Il s'agit de l'élaboration d'une convention entre la mairie d'Orléans et l'IUFM visant à partager les coûts d'entretien des classes de l'école élémentaire. En l'occurrence, fin 2002, l'IUFM, dans son courrier de demande de désannexion des écoles d'application encore annexées dont l'école élémentaire Louise Michel, proposait pour cette école la mise en place d'une convention d'entretien jusqu'à extinction naturelle de l'école. Notre proposition s'inscrit dans la continuité de ces propositions initiales,
- **Mise en place des contraintes et exigences suivantes** :
 - **Maintien durant au moins 5 ans du périmètre scolaire actuel** : Il s'agit de garantir à l'école élémentaire sur une période significative le maintien de son périmètre scolaire actuel sachant que l'analyse approfondie de la répartition des effectifs sur le quartier prête à un réel re-découpage des secteurs scolaires, qui pourrait justifier d'une part un certain rééquilibrage des rues et d'autre part, surtout le maintien de l'école élémentaire Louise Michel. La fermeture de l'école poserait des problèmes de desserte scolaire dans la quartier,
 - **Maintien des dérogations en cours actuellement** : Un certain nombre d'élèves sont actuellement présents à l'école élémentaire Louise Michel sous forme dérogatoire. Il s'agit, en l'occurrence, de garantir que les élèves actuellement en dérogation puissent rester à Louise Michel jusqu'au terme de leur scolarité primaire,
 - **Maintien et application par la mairie des critères de dérogation standard** : Il s'agit d'apporter la garantie que les demandes de dérogations qui pourraient survenir dans les années futures sont prises en considération au même titre que pour les autres écoles en respectant les critères standard habituellement appliqués pour traiter de ce sujet,



- **Contractualisation et formalisation du plan d'avenir précité entre toutes les parties** : Il s'agit de formaliser cette proposition dans un contrat reprenant l'ensemble du plan décrit ci-dessus et signé par toutes les parties : Mairie, Inspection d'académie, Collectif des parents,
- **Mise en place d'un conseil de surveillance** : Il s'agit de la mise en place d'une instance indépendante permettant de contrôler la bonne exécution du plan d'avenir défini. Les prérogatives du conseil de surveillance peuvent être élargies à d'autres missions telles que des contributions :
 - A l'analyse de l'évolution du potentiel des élèves du secteur,
 - A l'analyse des causes des pertes éventuelles de potentiel d'une école (localisation, fratrie, ...),
 - D'une façon plus large à des études démographiques et de développement de la commune orléanaise,
 - Tout sujet proactif que pourrait prendre en charge cette instance de surveillance dans une logique visant à favoriser le développement de la ville d'Orléans...

Le rôle de ce conseil de surveillance peut être redéfini conjointement par chaque partie lors de la mise en place du contrat.

Les acteurs du conseil de surveillance sont à constituer à partir des :

- Représentants de la mairie,
- Représentants de l'inspection d'académie,
- Représentants des écoles du secteur (Directeurs, ...),
- Représentants des parents d'élèves des écoles du secteur.



5. FACTEURS CLES DE NOTRE PROPOSITION

Les facteurs clés de notre proposition sont les suivants :

- **Notre proposition est ouverte et constructive.** Elle n'est pas contre une fermeture de l'école élémentaire Louise Michel mais elle propose une démarche progressive qui permet :
 - De fermer l'école si les effectifs continuent de diminuer jusqu'au seuil minimum défini,
 - De poursuivre et d'affiner la surveillance de l'évolution des effectifs de notre quartier,
 - De nouer un dialogue pérenne avec la mairie par des propositions concrètes qu'émettra l'instance (Conseil) de surveillance dans un rôle proactif de Groupe de travail pouvant prendre en charge des études démographiques et de développement sur le quartier et pourquoi pas sur l'agglomération dans une logique de contribution efficace à l'action de la mairie,
- **Notre proposition est fédératrice.** Elle bénéficie de l'adhésion de toutes les parties que nous avons pu rencontrer à ce jour et qui mérite d'être citées :
 - Mme Maréchal, adjointe déléguée aux affaires scolaires, qui a montré un grand respect pour notre proposition et reconnu qu'elle était éligible au même titre que la proposition de la mairie,
 - Les parents d'élèves des 2 écoles qui se félicitent de l'état d'esprit qui est véhiculé par notre proposition et qui adhèrent complètement à la démarche suivie,
 - Monsieur Salin, Inspecteur d'Académie, qui nous a félicité pour la solidité du dossier présenté et par la connaissance approfondie que nous avons de la situation du quartier. **Il a reconnu que la continuité pédagogique qui liait les écoles maternelle et élémentaire Louise Michel était un point fort correspondant à une valeur fondamentale de l'enseignement.** Par ailleurs, il envisage d'approfondir certains sujets relatifs au secteur et, pour ce faire, de se rapprocher de Mme Maréchal,
 - Monsieur Bodard, vice président du Conseil Général du Loiret, qui nous a écouté attentivement et qui a reconnu la pertinence dans la proposition telle qu'elle est formulée et nous a incité à rencontrer à nouveau les acteurs de la mairie pour la soutenir,
 - Monsieur Sueur, sénateur du Loiret, qui a approuvé le réalisme et l'ouverture de notre proposition et son caractère sage et non polémique.



- **Notre proposition est éligible.** Notre proposition se veut **réaliste, évolutive et pédagogique.** Elle résulte d'une étude de la situation du quartier qui nous a permis d'identifier :
 - D'une part, les problèmes d'effectifs dont souffrent les écoles du quartier et certainement celles du centre d'Orléans en général,
 - D'autre part d'identifier que la baisse régulière des effectifs résultait certainement d'un problème de fond au niveau de la ville d'Orléans et non pas d'un surplus d'écoles dans tel ou tel quartier. Fermer Louise Michel ne permettra pas la chute régulière des effectifs des écoles Proust et Dessaux,
 - C'est la raison pour laquelle, nous sommes prêts à nous investir, dans le cadre d'un groupe de travail, pour contribuer à définir les axes de réflexion d'une meilleure répartition des effectifs dans l'agglomération orléanaise.
- **Notre proposition est pérenne :**
 - Notre proposition se veut ouverte vers l'avenir et ne préjuge en rien de l'avenir du quartier.
- **Notre proposition est consensuelle.** Retenir notre proposition :
 - C'est retenir également son approche constructive,
 - C'est retenir également une approche souple d'un sujet sensible qui mérite un débat de fond élargi à toute la commune orléanaise dans une logique de vision long terme de l'évolution de la ville,
 - C'est développer une image forte de rassemblement que l'on peut résumer ainsi :
 - La satisfaction pour le collectif d'avoir été entendu dans le cadre d'un projet initialement destructeur et présenté très brutalement,
 - Le sentiment d'avoir travaillé en confiance avec la mairie donnant ainsi à tous une image de construction et d'échanges courtois,
 - Une image d'écoute et de proximité de la part des élus qui est toujours appréciée par la population d'une ville.
 - C'est se rapprocher de l'action de la municipalité lorsque Mr. Grouard affirme en parlant de l'évolution démographique de la ville et des problèmes d'ouverture/fermeture de classe : *« C'est d'abord une question globale qui se pose sur l'ensemble des écoles d'Orléans »*. Nous le rejoignons sur ce point : travaillons sur du moyen et du long termes. Ne précipitons pas la fermeture d'une école.



6. ANNEXE 1 - EXTRAIT DU CR DE LA SEANCE DU 07 MARS 2003 DU CONSEIL MUNICIPAL

Le débat portait sur la fermeture envisagée de 12 classes sur l'agglomération d'Orléans.
Les échanges rapportés sont extraits du CR / p. 328 de cette séance du conseil municipal et plus particulièrement la position exprimée par Mr Le Maire :

« Troisièmement, comme plusieurs d'entre vous l'avez d'ailleurs dit dans vos interventions, il n'est pas possible d'accepter des propositions qui entraîneraient des effets tout à fait pervers, si je peux m'exprimer ainsi, qui entraîneraient, de la part des habitants des quartiers, le choix de plus rester dans le quartier, de faire d'autres choix d'écoles, de justifier d'ailleurs des demandes de dérogation d'une manière ou d'une autre, et pour de futurs habitants, de ne pas venir s'implanter dans tel ou tel quartier, car on aurait cet effet pervers d'effectifs beaucoup trop importants. Nous ne pouvons pas accepter ce qui aboutirait à une sorte de rationnement du service et qui rétroagirait sur le comportement des habitants d'Orléans. De ce point de vue là, je suis complètement d'accord avec vous pour dire que nous devons nous y opposer avec la plus grande fermeté.

C'est le cas pour les écoles que vous avez citées, en particulier pour l'école Jean Zay. Vous êtes tous intervenus sur ce point, car on aboutirait à des effectifs moyens par classe tout à fait inacceptables. Que la chose soit parfaitement claire et parfaitement entendue.

Enfin, le dernier point, je ne suis pas personnellement - vous l'avez compris - convaincu des calculs proposés. Surtout ces calculs n'intègrent pas les perspectives à très court terme. Nous avons, au moins pour un certain nombre de quartiers, des perspectives - et ce n'est pas dans 10 à 15 ans, c'est à beaucoup plus court terme, de remontée des effectifs. Je ne voudrais pas que l'on soit dans une gestion quelque peu de court terme, voire dans certains cas absurdes, qui consisterait à dire : « On ferme une classe car à tel moment, les effectifs pourraient, d'un point de vue purement mécanique, justifier - et je dis « justifier » avec beaucoup de guillemets - cette fermeture et l'année suivante ou 2 ou 3 ans plus tard, on se retrouve dans une situation d'effectifs plus importants, nécessitant la réouverture d'une classe ». On sait bien que les fermetures sont plus facilement réalisées que les ouvertures ne sont obtenues.

C'est la raison pour laquelle je vous propose effectivement, de manière globale, que nous ayons un vote négatif sur l'avis qui nous est demandé par l'Inspection d'Académie, sachant que le total de 12 fermetures me paraît de toute façon tout à fait exorbitant par rapport à l'évolution à court et à moyen termes de la Ville d'Orléans.

Voilà mes chers collègues. Je vous propose ce vote négatif, en pouvant insister sur telle ou telle école. Je ne voudrais pas au point où nous en sommes, dans les discussions que nous ne manquerons pas d'avoir avec l'Inspection d'Académie, que l'on se polarise uniquement sur une ou deux écoles. C'est d'abord une question globale qui se pose sur l'ensemble des écoles d'Orléans... »

